



[1]

Lire aussi sur epernay.fr:

[L'avenue de Champagne](#) [2]

[L'avenue de Champagne au Patrimoine mondial Yes !!!](#) [3]

En réaménageant l'Avenue de Champagne, la Ville d'Épernay a fait de ce lieu, un endroit de promenade plus agréable pour les Sparnaciens (trottoirs plus larges, pistes cyclables...). Afin de valoriser son environnement architectural exceptionnel, des requalifications en termes de voirie, d'espaces verts ou encore d'éclairage ont été réalisés. Commencés en 2006, les travaux de l'avenue de Champagne ont donné un nouveau visage à la célèbre avenue.

La voie de circulation a été réduite afin d'offrir un espace plus important aux piétons et cyclistes, avec des trottoirs arborés quasiment aussi larges que la chaussée (largeur de chaque trottoir : 5, 70 mètres - largeur de la chaussée : 5, 60 mètres). La chaussée garde un double sens de circulation mais une partie du stationnement a été supprimée dans la partie basse de l'avenue (de nouvelles places ont été aménagées dans les rues adjacentes). Des plateaux surélevés aux carrefours permettent de ralentir la vitesse des véhicules et de faciliter la traversée de l'avenue, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux ont été guidés par une recherche d'esthétisme, renforcés par l'utilisation de matériaux nobles : les trottoirs sont ainsi de véritables "parquets de pierre", le mobilier urbain est de qualité...

Par ailleurs, un soin tout particulier a été apporté au patrimoine arboré de cette avenue, puisque les arbres seront de taille, d'essence et d'âge différents et plantés de manière non régulière, afin de donner la sensation au promeneur de se trouver dans un parc et donner une ambiance de type "jardins anglais". Ils participent également à la mise en valeur du patrimoine architectural.

L'éclairage a également été au centre de toutes les attentions : les luminaires privilégient les trottoirs et la piste cyclable, tout en mettant en valeur les façades et les entrées de Maisons de Champagne.

Les candélabres (d'une hauteur de 6 mètres) sont alignés afin de créer un effet de perspective mais positionnés de manière irrégulière (espacement entre 15 et 20 mètres) en fonction des contraintes (entrées des Maisons de Champagne, passages automobiles).

Ils sont agrémentés de façon permanente de lanternes de formes "cristal" et d'éclairages complémentaires à 4 mètres de hauteur en moyenne :

- des projecteurs à lumière blanche ou colorée, tout le long du parcours, pour la mise en valeur des végétaux qui borderont l'avenue,
- de part et d'autre des entrées des Maisons de Champagne, ces projecteurs sont remplacés par des appareils de la même famille mais permettant de projeter, sur le sol ou sur les murs, des colorations ou des dessins originaux.

Enfin, il est à noter que les mâts d'éclairage ont été équipés de façon à permettre de sonoriser toute l'avenue.

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/la-requalification-de-lavenue-de-champagne>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/avenue_de_champagne.jpg

[2] <https://www.epernay.fr/article/lavenue-de-champagne>

[3] <https://www.epernay.fr/article/lavenue-de-champagne-au-patrimoine-mondial-yes>